

# ASSEMBLÉE NATIONALE

25 mai 2015

---

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2015 À 2019 - (N° 2779)

Retiré

## AMENDEMENT

N° DN56

présenté par  
M. Folliot et M. Hillmeyer

-----

### ARTICLE PREMIER

### RAPPORT ANNEXÉ

Après l'alinéa 50, insérer un alinéa ainsi rédigé :

« La création d'un semestre de l'Union européenne, consacré à la défense européenne, serait souhaitable, et constituerait un préalable nécessaire à la mise en place d'un budget européen dédié à la Politique de sécurité et de défense commune ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Dans le domaine de la défense comme dans d'autres, nous sommes favorables à l'application la « méthode communautaire » (orientations du Conseil européen, proposition de la Commission européenne, décision du Conseil, codécision du Parlement européen).

Il est notamment essentiel de matérialiser l'Europe de la Défense, à travers des moyens spécifiquement dédiés à la Politique de Sécurité et de défense Commune (PSDC).